

INTERNAT DU LYCÉE BERTÈNE JUMINER  
TROUSSEAU de L'INTERNE  
Année scolaire 2025 - 2026

**Dès la rentrée, les élèves devront se présenter, en plus de leurs affaires scolaires prévues pour la semaine, avec le trousseau suivant (liste non exhaustive) :**

- Un porte-clé avec porte-badger pour identifier votre clé de chambre
- **180 euros** pour la caution (chèques, espèces, CB acceptés)
- **Literie : le lit doit être soigneusement fait tous les jours**
  - 1 alèze (dimension du matelas : 90 x 190) **obligatoire**
  - 2 draps housse (90 x 190)
  - 1 drap plat
  - 1 couverture
  - 1 oreiller + 2 taies (si besoin)

Afin d'anticiper les éventuels oublis de linge, chaque jeune doit avoir de draps de rechange à l'internat.

- **Affaires de toilettes : elles doivent être rangées dans les armoires afin de faciliter le nettoyage**
  - Des serviettes et gants de toilettes et de douche
  - Nécessaire de toilette : savon, gel douche, brosse à dents, dentifrices, etc...
  - Eviter les lames à rasoir et les lames de barbier
- **Divers**
  - 1 réveil
  - 1 sac pour le linge sale
  - Quelques cintres pour suspendre les vêtements
  - 1 paire de tongs (pratique pour la douche)
  - 1 sac pour les affaires de sport (survêtements, shorts, maillots et chaussures de sports)
  - 1 sac pour les affaires de classe

Chaque semaine, les élèves internes doivent se présenter avec des affaires propres comprenant au moins :

- Les vêtements pour toute la semaine : tenues réglementaires classe, atelier (EPI) et EPS
- Des vêtements de nuit
- L'ordinateur personnel est sous la responsabilité de l'interne et doit être déclaré auprès du CPE

- **Médicaments personnels**

Si un traitement en cours est suivi par votre enfant, merci de joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîte de médicaments dans leur emballage d'origine). Le tout sera remis à l'infirmière.



Tout objet personnel restera sous la responsabilité des internes. L'utilisation des téléphones mobiles et tout autre objet multimédia sera soumise à certaines restrictions. Le personnel se réserve le droit de confisquer tout objet interdit au règlement intérieur et de le remettre à qui de droit.